

CONSEIL PORTUAIRE DE SAINT- ELME

Séance du 16 novembre 2023

Compte-rendu

COMPOSITION : 12 titulaires
11 suppléants
Quorum : 8

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : 10

TITULAIRES : 5

M. Joseph MINNITI, Président,
M. Daniel MARTINEZ, représentant la ville de la Seyne,
M. Michel BALANCA, Usager désigné par la Métropole TPM,
MM. Jean-Jacques FIESCHI, usager désigné par le CDPMEM,
M. Marc Arthur SARKISSIAN, représentant le CLUPIPP,

SUPPLEANTS : 4

M. Alain ROMAN, représentant le personnel de l'Autorité Portuaire,
MM. Eric PUTEAUX, Jean FIORETTI et Bernard RUIZ, usagers désignés par la Métropole TPM,

POUVOIR : 1

M. Jean-Louis KLEPARSKI donne 1 pouvoir à M. Jean FIORETTI,

ABSENTS ET EXCUSES :

MM. Jean-Luc BENVENUTTO et Pascal BATAILLE

INVITES :

M. Georges HERMON, Mieux vivre à Saint-Elme,
M. Philippe BOUYRIE, SNSM,
M. Grégory CAVALINI, PACA WATER SPORTS,
M. Jean-Renaud DANIEL, YCS,
M. Daniel GILLES, CIL des Sablettes,

MEMBRES DE LA METROPOLE TPM :

Mmes UGUEN, DADOUN et MM. GAUBERT, LE FUR, MAMINO, REMOLEUR, DE BRUYCKERE.

Après avoir vérifié la présence du quorum, Monsieur MINNITI, Président du Conseil Portuaire de Saint-Elme, ouvre la séance à 14h30. Onze membres du Conseil Portuaire, titulaires et suppléants confondus, sont présents ou représentés. Conformément au quota de représentativité de chaque catégorie et à l'impossibilité pour les suppléants de voter lorsque tous les titulaires de leur catégorie sont présents, seuls huit votes seront exprimés par les membres présents. Messieurs FIORETTI et RUIZ ne voteront pas.

Monsieur MINNITI explique tout d'abord qu'après deux forts coups de vent, beaucoup de posidonies sont entrées dans le port et précise que tout va être enlevé et nettoyé. Il ajoute qu'il a rencontré des maires des communes du littoral et que le constat est identique pour quasi la totalité d'entre eux. Il fait remarquer que, grâce à l'action du courant, le port n'a pas été immobilisé comme les années précédentes. Monsieur FIESCHI indique qu'il a été difficile de sortir le bateau après ces coups de vent et monsieur PUTEAUX rajoute que son bateau est immobilisé depuis 15 jours. Monsieur MINNITI rappelle à l'assemblée qu'il y a deux ans, les bateaux étaient posés sur les algues. Monsieur LE FUR indique que tous les ports ont été touchés suite à ces vents violents. Monsieur MINNITI rajoute qu'il n'y a plus de bateaux totalement immobilisés et posés au sec. Monsieur SARKISSIAN explique que c'est le sable qui est gênant, car les posidonies viennent se poser dessus. Monsieur DE BRUYCKERE précise que le bateau « ventilateur » a fait ses preuves et a permis de passer une saison sans encombre.

1. Approbation du procès-verbal du conseil portuaire du 8 juin 2023 – Vote

Monsieur MINNITI demande si le compte-rendu appelle des commentaires.

AVIS FAVORABLE
(Unanimité)

2. Affaires générales

❖ Bilan de la saison

Monsieur DE BRUYCKERE annonce que la saison a été très bonne grâce au fait d'avoir pu installer les mouillages saisonniers au 1^{er} juin, alors qu'à l'accoutumée cela n'était pas fait avant le 1^{er} août. Il ajoute que le chiffre d'affaires annuel a augmenté de 25 000 euros, malgré qu'il y ait eu moitié moins de grutages à cause de la restriction d'eau. Il précise qu'il ne sait pas si les restrictions vont être prorogées et ajoute que tant que les travaux de l'aire de carénage ne seront pas achevés, l'eau ne sera pas remise.

❖ Projet de tarifs (TOP/RSA) 2024 - Vote

Monsieur DE BRUYCKERE poursuit avec les projets de tarifs. Les annuels subissent une augmentation de 5% (inflation 2022). Il ajoute qu'il va y avoir la création du tarif stationnement « enrochement ». La catégorie des pêcheurs professionnels se voient appliquer une tarification forfaitaire de 38€, quelle que soit la longueur du navire, pour une opération comprenant la mise à l'eau et la mise à terre et bénéficient de cinq jours d'occupation gratuit sur l'aire de carénage.

AVIS FAVORABLE
(Unanimité)

❖ Projet de droits de port 2024 - Vote

Concernant les droits de port, Monsieur DE BRUYCKERE annonce également 5% d'augmentation pour la même raison.

AVIS FAVORABLE
(Unanimité)

❖ Projet de budget primitif 2024 - Vote

Monsieur LE FUR annonce que le budget est équilibré. La partie fonctionnement rassemble toutes les dépenses du port notamment l'eau, l'électricité, l'énergie, les taxes foncières, la collecte des déchets pour un montant total de 110 600 euros. La partie investissement concerne les études et les travaux pour un montant de 472 225 euros. Monsieur BALANCA demande à quoi correspond les immobilisations incorporelles. Monsieur LE FUR indique que ce sont des études de maîtrise d'œuvre. La somme de 150 000 euros est budgétée pour le traitement des posidonies, et 10 000 euros pour des travaux d'entretien classique de la capitainerie. Des études vont être programmées afin d'améliorer la capitainerie et peut-être pour un nouveau bâtiment. Il ajoute que pour l'ensemble des ports de la Métropole, il va être mis en place un plan pluriannuel patrimonial afin d'avoir la connaissance des travaux à réaliser, pour les vingt ou trente prochaines années et ainsi pouvoir engager des travaux de façon planifiée.

AVIS FAVORABLE
(Unanimité)

❖ Avancement de la DSP Plaisance du port de Toulon

Monsieur LE FUR annonce que le port de Saint-Elme sera conservé en régie par la Métropole. Il ajoute que le maître de port titulaire étant en arrêt maladie, cela empêche la titularisation de monsieur DE BRUYCKERE, mais qu'elle est espérée au plus vite. Il rajoute que le choix de la Métropole se porte sur un groupement EIFFAGE-SODEPORTS (PORTELO). La CCIV a fait un recours mais le jugement est favorable à la Métropole. Monsieur LE FUR précise qu'il y a encore quelques procédures administratives avec le contrôle de légalité de la préfecture. Il rajoute que le groupement EIFFAGE-SODEPORTS devrait normalement signer la convention au 1^{er} janvier 2024, pour l'exploitation, l'entretien, la gestion et le réaménagement des dix ports de plaisance de la rade de Toulon. Il ajoute qu'EIFFAGE présentera le projet aux élus du territoire et ensuite ils iront à la rencontre des CLUPIPP et des usagers.

Monsieur PUTEAUX demande quel est l'intérêt de gérer ces ports ainsi. Monsieur LE FUR répond que l'intérêt est d'avoir des professionnels du secteur. Les investissements réalisés sont d'environ quatre-vingt millions d'euros sur 30 ans, et cela permet d'avoir un levier d'action et de faire monter en gamme les ports de la rade de Toulon. Monsieur MINNITI conclue en ajoutant qu'il était hier avec l'élu du port Santa Lucia à Saint-Raphaël, port qui est géré par EIFFAGE et SODEPORTS, et que tout le monde est satisfait de leur gestion. La Métropole continuera d'avoir un œil avisé sur la gestion. Il précise que dans une Délégation de Service Public il y a des règles.

Monsieur DANIEL demande qui garde le contrôle de la digue sud. Monsieur MINNITI indique que TPM est responsable du port, mais la digue appartient à l'Etat. Il atteste qu'elle mériterait d'être remise en état. Il rajoute que s'il a des informations il ne manquera pas de les tenir informer.

3. TRAVAUX

Monsieur DE BRUYCKERE indique que cette année, il y a eu une opération de désensablement du port, par le biais de la location d'un bateau agitateur et de son équipage auprès de la CCIV. Ces travaux ont permis de faire la jonction entre le canal et l'entrée du port. Il précise que 75% du port n'a pas été impacté par la posidonie grâce à ce travail de désensablement. Le montant de ces travaux est de 9 800 euros HT. Monsieur DE BRUYCKERE précise qu'il serait judicieux de refaire appel à la CCIV afin de répéter cette opération qui a très bien fonctionné.

Monsieur DE BRUYCKERE poursuit et signale qu'il a pu constater que le bac pour les huiles usagées était utilisé non par les usagers du port mais par les garagistes alentours. Pour pallier à cela, une trappe métallique verrouillée par un cadenas va être placée sur le conteneur à huiles usagées. Ces travaux sont prévus fin novembre 2023, pour un montant de 2 800 euros HT. Le maître de port stipule que les usagers pourront vider leur huile uniquement en sa présence. Il est prévu également en novembre 2023, de remplacer le volet métallique de la porte d'entrée de la capitainerie, pour un montant de 2 600 euros HT.

Monsieur SARKISSIAN demande s'il est possible de déplacer l'échelle qui se trouve devant l'aire de carénage, à un endroit plus propice. Monsieur DE BRUYCKERE explique qu'il y a plusieurs

échelles dans le port, mais que certaines sont obstruées par l'avant des bateaux. Il lui assure que cela va être fait et que cette échelle sera déplacée à un endroit plus accessible.

4. Retour sur l'audit du CEDRE

Monsieur MAMINO explique à l'assemblée que le CEDRE est le centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux. Cet audit a été conduit du 25 au 29 septembre sur l'ensemble des ports de TPM et le rapport d'audit est attendu fin novembre 2023. Il atteste que les premiers retours sont positifs, et rappelle que la Métropole TPM dispose de connaissances et d'équipements de base globalement adaptés. Il ajoute que des préconisations seront faites afin d'optimiser les équipements par site, et d'apporter une formation adaptée.

5. Questions diverses

Monsieur BALANCA demande s'il est prévu de retirer les posidonies qui sont contre le mur, car elles se trouvent à cet endroit depuis longtemps. Monsieur MINNITI explique que jusqu'à présent on ignorait quels effets auraient le canal sur la courantologie. A présent que l'on connaît les effets, il va falloir que les services de la Métropole envisagent de les clapper. Monsieur DE BRUYCKERE ajoute qu'un budget de 150 000 euros, est prévu à cet effet. Monsieur MINNITI précise que l'enlèvement des posidonies exige un arrêté avec une autorisation préfectorale. Monsieur ROMAN demande où il faut les stocker. Monsieur DE BRUYCKERE indique que lors des évacuations précédentes, les posidonies avaient été stockées dans des camions semi-remorques, transportées en mer par bateau et rejetées sur un point GPS bien défini.

Monsieur BOUYRIE qui dispose d'une AOT pour la SNSM, explique qu'ils ont remis en état ce local et que la porte de ce dernier est vétuste et partiellement cassée. Il demande s'il est possible que le port prenne en charge cette réparation. Monsieur DE BRUYCKERE indique, que ce local pourrait être utilisé par la capitainerie alors qu'il est gracieusement mis à disposition de la SNSM. Il dispose de peu de place en capitainerie et stocke du matériel dans un container métallique. Il ajoute que cet espace pourrait être très utile pour le port. Monsieur MINNITI rétorque que la SNSM rend aussi service gratuitement, lorsque quelqu'un a besoin de leurs compétences.

Monsieur BALANCA souhaite évoquer le problème de parking rencontré par les usagers du port. Les pêcheurs ont à présent sept places qui leurs sont attitrées de façon nominative et cela est très bien. Pour les usagers se garer devient compliqué car dès le matin tôt, les places sont prises d'assaut, de ce fait ils sont dans l'obligation d'aller se garer ailleurs. Monsieur BALANCA souhaite savoir ce qu'il est possible de faire pour pallier à cela. Monsieur MINNITI affirme qu'il faudrait des policiers constamment, mais cela n'est pas possible. Madame UGUEN constate, que même les places handicapées ne sont pas respectées. Monsieur DE BRUYCKERE atteste que la seule solution serait de positionner une barrière mais que cette option n'est pas envisageable. Monsieur MINNITI n'est pas convaincu que cette solution en soit réellement une. Monsieur LE FUR rajoute que le coût pour l'installation d'une barrière ainsi que toute la maintenance qui s'en suivra est excessivement onéreux pour le budget du port.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'assemblée et leur souhaite de belles fêtes de fin d'année, puis lève la séance à 16h00.

Joseph MINNITI
Président du Conseil Portuaire
de Saint-Elme

